L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 OCTOBRE 1862 Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans.
JEUDI MATIN, 2 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hanlon & McLean, à 10 heures et demie, à bord magasin d'en bas, rue des Magasins No 19—Farine, bœuf, porc, jambons, sel, graisse, vin rouge, champagne, &c.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'en-bas, rue de la Vieille Levée, Nos 45 et 47, à 10 h. mtin.—Cotons avariés.—A midi, cigares, salaison et cognac.

Par R. S Sykes, à 10 heures dans la rue des Magasins No 58—Farine.—A onze heures, au poteau 19, Deuxième District.—Folle enchère.

Par R. Bc (?), à 10 heures, dans la rue des Magasins No 64, sous garde Nicholas.—Farine, mercre, huile, cvo, savon, fruit sec, &c.—A midi, à la même heure, sur la levée, au pied de la rue St Pierre.—Pommes de terre.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, au poteau 19, 1er District, M (?).—A onze heures, dans la rue du Camp, No 17 Meubles et marchandises.—A quatre heures, dans la rue des Magasins No 116 Folle.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'en-bas.—Cigares et Par D. E. Murphy.—Farine, beurre, graisse, jambon, orge &c.

Par F. M. Jacobs, consignataire Girod et Bartlé emp.—une voiture.

Intervention française dans nos affaires.

(*New York Post* du 29 sept)

On disait, il y a quelques jours, dans les sphères diplomatiques de Washington, qu'une communication du gouvernement français avait été reçue à la légation française, exprimant l'intention de l'empereur Napoléon à la durée et à la conduite de notre guerre et à son caractère en apparence interminable, et suggérant ainsi la croyance que le gouvernement fédéral serait incapable de réduire et d'écraser la rébellion.

Une telle communication, si elle n'a été faite, signifierait une action de quelque sorte. Quoique la nature d'une pareille action serait probablement est indiqué par les renseignements suivants que nous tenons d'une personne qui, mais appartenir à la classe des fonctionnaires, a accès aux meilleures sources d'information en France et en Angleterre. Nous pouvons ajouter que les plus intimes de nos amis ont refusé parler cet été communications à notre gouvernement.

La même personne nous assure que l'Angleterre refuse de prendre aucune part dans l'intervention proposée. Le gouvernement britannique consent que son intervention ne ferait qu'envenimer la lutte; mais de dit que Lord Palmerston et le comte Russell désirent ardemment à M. Persigny l'assurance que l'Angleterre garantirait à la France que l'état des affaires en Europe ne serait pas favorable pendant qu'elle serait occupée à poursuivre ses plans dans les Etats Unis. Avec cette garantie l'Empereur a les mains libres.

Le gouvernement français a garanti, il y a quelque temps, aux fabricants de coton en France, qu'ils tiennent leurs moulins sur un pied d'activité et donneront aisément à leurs ouvriers un emploi constant une pareille garantie de manière à ne perte. Le gouvernement a depuis acheté le coton américain partout où il pouvait le trouver et en grandes quantités. Des agents ont été envoyés récemment à Liverpool, dit huit mille balles en un jour. Maintenant, il est assuré que M. Slidell a fait une convention avec l'empereur pour lui délivrer, à prix fixé, tout le coton nécessaire avec les prix actuels, 500,000 balles de coton. En retour de cela, l'Empereur, dit on, promet de reconnaître, comme indépendant, le gouvernement des rebelles, contre le gouvernement des Etats Unis. Avec cette garantie l'Empereur a les mains libres.

Il promet, on outre, de forcer l'ouverture de quelque port du Sud, Mobile, Savannah, ou Charleston et de le garder au nom des rebelles et poursuivre contre le gouvernement des Etats Unis. Le coton qui lui sera destiné sera adressé lui et embarqué sur des bâtiments français. Finalement, on assure que la tentative d'ouvrir ainsi un port du Sud sera faite dans les soixante jours à partir de ce moment.

Pour corroborer l'assertion que l'Empereur des Français se prépare pour quelque grande entreprise, on nous assure que les troupes qui ont été rappelées du Mexique l'année dernière sont, presque sans exception, toutes parties à bord de bâtiments de guerre qui ont plus d'espace et coûtent moins à faire nourrir. C'est un fait, nous dit on, que pour transporter trente mille hommes au Mexique, on s'employa que trois navires transporte-nourriture, tandis qu'il reste de cette nombreuse flotte nécessaire au transport d'une telle armée consiste en huit navires de guerre.

En connexion avec cela, il faut remarquer, suivant les avis apportés par le *Bavarois*, que la France doit envoyer trente mille hommes de plus au Mexique. Il est évident que par ce moyen une large étendue peut être enlevée dans le golfe du Mexique sans attirer beaucoup l'attention; et que les Français ont déjà une formidable marine dans le golfe.

On sait que les membres de l'aristocratie rebelle qui résident en France prennent fauveur auprès des membres du gouvernement impérial, dont plusieurs y ont hautement professé de leurs sympathies pour la cause de l'Avie et des Confédérés. C'est aussi un fait significatif que l'Empereur tient ses subordonnés et ses agents sous les règles les plus strictes et ne tolère pas des expressions ou des actes particuliers qui sont en conflit avec sa propre politique.

Quelque que soient les intentions de l'Empereur pour la France à notre égard, elles ne convertiront en notre seulement quand ce russi potentat sera convaincu que notre armée suffisamment établies pour être traité avec sureté et les batteries suffisamment forte pour rendre leur reconnaissance tolérable, sur le terrain de la loi internationale, aux gouvernements européens.

En conséquence nous tenons la question d'intervention dans nos propres mains. Une campagne active et heureuse mettra tout à coup hors de question l'intervention européenne. Les rebelles sont en faibles maintenant; ils ont montré comme reculs en Virginie et dans le Maryland; les ont tellement épuisés, que s'ils sont vigoureusement poursuivis par de fraîches troupes, nous pouvons détruire leur Virginie dans une quinzaine et avant qu'il puisse lui arriver du secours. Les chefs rebelles sont maintenant dans un état désespéré. Ils ont épuisé tous leurs moyens; ils ont incorporé dans leurs armées tous les hommes robustes du Sud; ils ont été entièrement désappointés dans leur attente, si fermement espérée par Jeff Davis et ses ministres, d'une reconnaissance européenne. Ils ont vu Lincoln et le Maryland leur donnerons une nouvelle armée. La ville comptaient lever 150,000 hommes, ils ne peut venir à présent, sinon toute apparence, ou lever mille; et leur heureuse dans le Maryland leur a seulement prouvé que la nouvelle armée qu'ils a projetée n'est pas à faire. Partout où ils se présentent, les chefs de la rebellion éprouvent des désappointement et il ne fans plus qu'un coup vigoureux pour mettre fin à ce nid de rats. Mais il faut le faire tout de suite.

☞ Le steamer *Parkersburg*, capitaine Hoffman, est parti de son wharf hier après-midi pour New-York, avec un chargement complet, la malle des Etats Unis et les passagers suivants—Colonel T S Clark, capitaine E A Griffin, E N Wood et son enfant, M M Scheimer, M Duval, M O M Lee, W C Mitchell, M E Simmons, M. S S Fenwick, M Wm Knox et 35 à l'entrepont.

Nouvelles intéressantes de Londres.

D'une correspondance adressée de Londres, sous la date de 6 septembre au *Philadelphia Inquirer*, nous extrayons les choses intéressantes qui suivent:

DEPART DU PIRATE "290".

Le fait le plus important, parce que nous y sommes intéressés, est la construction, l'armement, et le départ de nouveau navire pirate, sous le commandement du capitaine Semmes, navire qui a quitté Liverpool sous la dénomination de "290" seulement, ce navire parvint à se débarrasser à l'entrepreneur de ses travaux, et ce départ, et se dirigea sur Terceira, une des Açores ou des Iles Occidentales. Là il fut rencontré par le *Bahama* et un autre bâtiment partis tous deux de Liverpool, chargés de pièces de canon d'un gros calibre et d'autres armes, de munitions et d'un approvisionnement considérable en charbon et autres articles de provisions nécessité que le "290" reçut à son bord en opposition à la volonté des autorités.

Le capitaine Semmes arbora alors le pavillon confédéré et nomma son navire *Alabama*. Il séjourna un dernier à ces dépendances, partit de l'objet de sa croisière et dit qu'aussi qu'il ne viendrait pas s'y employer et combattre, fermient retour de n'en retourner en Angleterre.

Quelques services, qui s'étaient engagés sous de fausses représentations, partirent et leurs places furent prises par un même nombre de marins de Liverpool qui voulaient être, apparemment, engagés à Liverpool. Le capitaine Semmes après cela, fit voile, avec le dessein non connu de croiser dans les parages de la ligne suivie par les bâtiments de commerce américains, avec l'objet avoué de capturer et de détruire tous ce qu'il pourrait rencontrer.

Il n'y a pas de doute que ces dépêches ne contre soient connues ne soient parvenues et détournées. Il a un beau navire, sous supérieur pour la rapidité, avec un armement complet, un équipage d'hommes déterminés, d'hommes aguerris, d'hommes dont les mœurs brisent de tout retenir et peut prendre une charge de charbon pour près d'un mois de course. Jusqu'à ce qu'il soit prononcé et pris par un croiseur fédéral de force supérieure, nous devons nous attendre à recevoir des nouvelles semblables à celles qui nous viennent de la croisière de *Sumter*, et il est très-désirable qu'il prenne le même traitement de Semmes est prisonnier dans sa port nouve.

L'*Alabama* est un *pirate*—mais de construction aussi intéressante remporter—tout qui bouleverse plus que jamais ne peuvent manquer d'amuser tout ceux qui encouragent à continuer ces pirates à leurs violences.

Quant à ce qui concerne le gouvernement anglais, il n'explique dans cette affaire, n'est ce qui dire, apparemment le sujet d'une investigation officielle. Le fait est certain, cependant, que ce navire a été construit, équipé, approvisionné et armé dans un port anglais, sous les yeux mêmes des autorités, et cela devrait déjà être avec toute évidence à tout temps manifestement les mêmes autorités ont refusé de permettre le changement de charbon ou même de réparer ses avaries. Quel exemple donne la prétendue neutralité de ce gouvernement!

L'appel aux émigrants.

La *Presse* publie la circulaire suivante, qui lui est communiquée par le consul des Etats-Unis à Paris, et qui aurait été adressée par le secrétaire d'Etat des affaires étrangères à Washington, à tous les agents et à tous les consuls des Etats-Unis:

DEPARTEMENT D'ETAT,
Washington, 5 août.

A aucune période antérieure de notre histoire, nos intérêts agricoles, manufacturiers et miniers, n'ont été aussi prospères qu'en ce moment. On fait peu parler aujourd'hui, si l'on n'était compte de la hausse des salaires occasionnée par la demande constante de volontaires pour remplir les cadres des armées des Etats Unis. On peut constamment, et en toute assurance, affirmer que, même en ce moment, les agriculteurs et les artisans ne peuvent espérer nulle autre part qu'aux Etats Unis une plus libérale rémunération pour leurs services. Vous êtes autorisé à faire connaître ce fait incontestable de telle manière que vous le jugerez convenable et par tout où il pourrait décider les travailleurs à émigrer vers ce pays. Il est à présumer que ce fait rende public sera pris en sérieuse considération par les personnes qui l'intéresse.

WILLIAM H. SEWARD.

La *Presse* fait à cette circulaire l'accueil le plus sympathique. Elle s'empresse d'engager ceux de nos ouvriers—et ceux et, dit elle, se comptent par milliers "qui voient avec terreur approcher l'hiver et, avec cette saison, les rigueurs d'un chômage forcé," à répondre à cet appel et à franchir l'Atlantique. Ils sauveront ainsi à leurs familles, par les bénéfices d'un salaire élevé, des ressources abondantes.

Nous avouons que la circulaire de M Seward nous trouve moins enthousiaste. Aussi surgen nous nous les ouvriers français, malgré "un bienfaits facile à conquérir et la fortune peut être pour quelques uns au moins," que la *Presse* fait dérouler à leurs yeux, à se tenir en garde contre les promesses du gouvernement américain. Il est été nécessaire, par exemple, dans les circonstances actuelles, que la circulaire fit connaître si les salaires seraient payés *en argent* ou dans cette monnaie de *papier*, d'une émission si facile, sous le reconnaissons, mais en même temps si peu rassurante. C'est dès là un intéressant *fort scripsum*.

Pour engager nos ouvriers à l'émigration, la *Presse* ajoute qu'ils jouiront d'un privilège que n'a pas l'indigène: "Ils ne sont pas soumis à la conscription."

Il ne manquerait plus que cela.—*Patrie.*

(*Communiqué*)

La question des citoyens suisses.

On n'est pas sans éprouver un sentiment de dignité offensée que les Suisses résidant en cette ville ont déjà vu plusieurs fois des communications dans les journaux venant on ne sait de qui (on peut être on le sait trop bien) tendant à faire perdre le droit qu'ils ont de conserver leur nationalité, et toutefois cela était possible.

C'est ainsi que dans le *Delta* du 30 septembre on lit un article signé par S. S qui veut tout simplement faire sortir les Suisses de leur neutralité d'un trait de plume. Il semble que pour prendre les intérêts des Suisses sans demande aussi, il faudrait d'abord en faire partie, et nous contestons à n'importe quel étranger le droit de s'initier dans nos affaires. Les Suisses ici sont aussi capables, nous aimons à le croire, de se voir ce qui leur convient le mieux, soit de rester ce qu'ils sont, soit de devenir américains. Ceci dit pour ceux qui veulent s'ingérer dans ce qui ne les regarde pas.

Si M. S. S avait lu le traité qu'il cite, il verrait bien que les Suisses ne sont pas de droit *perfecto* des citoyens des Etats Unis et qu'il est certaine formalité à remplir avant de pouvoir obtenir les privilèges d'un véritable citoyen. Du reste ce traité est comme ceux qui sont passés entre nations amies, il favorise réciproquement le plus possible les intérêts des deux parties, et de ce que ses différentes clauses garantissent, un Suisse résidant en Amérique si Américain en Suisse n'est forcé de perdre sa nationalité, il profite simplement des avantages concédés.

M. S. S se trompe quand il dit que les citoyens suisses sont sur un pied égal avec les citoyens américains; pour s'en assurer il suffit de lire l'article premier de la convention en ces termes.

Art. 1 Les citoyens des Etats-Unis d'Amérique et les citoyens de la Suisse seront admis et traités sur un pied d'égalité réciproque dans les deux pays lorsque cette admission et ce traitement n'auront rien de contraire aux dispositions constitutionnelles ou légales, tant fédérales que des Etats et des Cantons des parties contractantes, etc.

Cela veut dire que si un Etat ou un Canton par sa constitution s'oppose à l'extension de quelques uns des droits du traité, ce traité est nevertheless nul pour ce qui concerne ces dites clauses, et ainsi le citoyen suisse ou américain ne trouve privé du bénéfice de la convention qui le place sur un *equal footing !*

Du reste l'esprit du traité est de protéger les intérêts matériels des parties contractantes et non de toucher à l'existence de de ses nationalités, et cela est tellement vrai que dans beaucoup d'Etats les Suisses ne pourront pas exercer des droits politiques avant de proclamer leur intention de devenir citoyen.

L'espace et disons suffisant, à notre but nous ne voulons pas nous étendre plus longuement sur ce sujet sur lequel nous aurions encore beaucoup à dire. Nous voulons encore seulement protester contre toute atteinte à notre libre gouvernement de Suisse, le véritable pays des institutions démocratiques, et en présence des faits qui se passent journellement nous nous sommes heureux de plus en plus de rester Suisse et d'appartenir aux descendants de Guillaume Tell. Alles Gute wünschen die Tell Söhne et la vous trouverez le respect à la Constitution et aux lois qui régissent le pays.

LES FRANÇAIS DE LA HAVANE.

On écrit de la Havane le 1er août, au *Moniteur*:

Sur la proposition du consul général de France, les membres les plus notables de la colonie française ont organisé une souscription à l'effet d'acheter des cigares destinés à être offerts, en hommage de sympathie, aux généraux, officiers, soldats et marins composant notre corps expéditionnaire du Mexique. En prenant leurs souscriptions pour cette distribution pût avoir lieu le 15 août, nos résidents ont voulu associer de leurs représentations de l'armée à l'occasion de cet anniversaire national.

En moins de huit jours, et bien que sur le désir exprès émit formulé de M. des Essarts il n'a été fait imposé aucune avis dans les feuilles locales, les souscriptions, au nombre de 401, ont formé une somme de 15 995 fr., avec laquelle la commission chargée de répartir les fonds a fait l'acquisition de 182,000 cigares, auxquels elle en a joint 14,000 qu'elle avait reçus en nature. Le tout a été envoyé, le 22 juillet, par les soins du consul général de France, au général commandant en chef et au capitaine de vaisseau placé à la tête de l'escadre française du Mexique, avec la lettre suivante, signée des membres de la commission:

La Havane, le 23 juillet 1862.

Monsieur le général,

La colonie française de la Havane, désirant donner aux troupes de terre et de mer que vous commandez au Mexique un témoignage de sympathie, a, sur la proposition de M. le consul de France en cette ville, nommé une commission qui a été chargée d'ouvrir une souscription destinée à recueillir les fonds nécessaires pour vous offrir, monsieur le général, ainsi qu'à monsieur les officiers et aux troupes de toutes armes placées sous vos ordres, quelques cigares de la Havane.

Nous avions rendu d'abord ces, pour la réalisation d'une idée aussi complètement française que celle de vous encourager que des compatriotes et amis; mais nous avons trouvé chez quelques habitants, tant Espagnols que créoles de la Havane, un si vif désir de s'associer à notre, que nous avons accepté avec empressement leur concours sympathique.

Plus de quatre cents souscripteurs sont accourus spontanément, et, sans qu'aucune publicité ait été donnée à notre projet, nous avons ainsi réuni 156,000 cigares, que nous vous expédions aujourd'hui.

Nous vous prions, monsieur le général, de vouloir bien les accepter et de satisfaire au désir de nos souscripteurs en les faisant distribuer le jour de la fête de l'Empereur.

La colonie française de la Havane ne saurait mieux célébrer cette fête mémorable qu'en s'associant à cette poignée de valeureux soldats qui défend et agrandit avec le drapeau de la France.

Veuillez agréer, monsieur le général les assurances de notre haute considération.

(Suivent les signatures.)

Démonstrations en Italie.

Nous trouvons dans le *Pays* que nous n'avons jamais, jusqu'ici, reçu de détails aussi complets sur la démonstration qui a eu lieu le 30 août au soir à Milan:

"Ce soir, notre ville a été attristée par de douloureuses démonstrations.

"Avant la tombée de la nuit parurent sur quelques points de la ville des groupes d'individus qui répandaient des cartes sur lesquelles étaient écrit: *Garibaldi, mort—vivant, général de la République italienne.*

Les rassemblements grossissaient, principalement sur le cours Victorio Emmanuele, au milieu des cris de *A bas le ministère, vive Garibaldi*, et de DeA, les agitateurs se postèrent au palais de la préfecture, où ils firent entendre des cris semblables aux précédents. Alors parurent quelques détachements de carabiniers, qui firent à la foule les sommations légales de se disperser. Les sommations étaient à peine faites, et la cavalerie s'avançait, quand tout à coup une partie de la foule proférait contre garde d'insultes contre les soldats italiens; les injures furent aussi suivies de quelques coups de pierre qui atteignirent plusieurs soldats. Ce fut à ce moment que quelques uns de ceux ci firent usage de leurs armes. On dit qu'il y a eu à déplorer un mort et plusieurs blessés.

Le *Palazzo del Popolo* publie sur le même sujet les lignes suivantes qui concordent pleinement avec la version de la *Perseveranza*:

"Hier au soir, aussitôt que se répandit dans la ville la nouvelle si déplorable fait d'agression, deux rassemblements se formèrent sur la place Victorio Emanuele et sur d'autres points de la ville.

"La cavalerie, appelée à maintenir l'ordre, a été, à plusieurs reprises offensée et provoquée. On a des blessés à déplorer.

"La troupe a été aussitôt appelée sous les armes et a parcouru les rues principales pour empêcher de plus graves désordres.

"Nous enregistrons simplement le fait, parce que nous le coup de coups aussi funestes, et les plus vifs sympathies de notre cœur sont acquises à l'Italie!"

"On lit dans le *Pays* encore qu'une démonstration a eu lieu, hier au soir à Livourne. A l'apparition de la garde nationale et de la troupe elle s'est dispersée."

"A Côme, dit le même journal, une démonstration a également eu lieu, mais avec des conséquences plus graves. Les bersagliers ont été insultés par quelques gens de la lie du peuple, et ils ont répondu à trois mois de détention au Fort Jacques. Il avait fait une étampe pour la compagnie. Le lendemain l'homme avait déjà fait des propositions à trois, mais il y avait rien trouvé; il découvrit plus tard, dans un bureau, rue des Magasins, un grande quantité de tickets faux et des instruments employés. Pénétration a présent qu'on sache, la police a saisi les faux et les a mis par un homme qu'il y avait accusé par charité. Cette déclaration ne lui a été d'aucune utilité.

Mme Chalon a été condamnée à trois mois de détention par l'Assemblée. Elle a défendu avec véhémence les opinions qu'elle avait exprimées.

Mme Palmer, pour s'être battue avec une femme de couleur, a dû acquitter une amende de dix piastres et la femme de couleur, pour brûle de paix, a été envoyée en prison pour un jour.

Oscar Robert et Antonio Prados ont été condamnés chacun à cent piastres d'amende. Ils ont fiancé les lignes sans la payer.

Chacun sait qu'il règne depuis huit mois une prévention d'abolitionnisme, qui avait été relaché puis emprisonné de nouveau pour obtention d'un marché indigne à l'aide de faux prétextes. L'imposition fait sur les Maryland, rebelles et loyaux, est que Lee et Jackson sont venus ici pour rester. Le gros du peuple désire les voir partir, mais ils ne sont pas assez forts pour eux, mais ils ne sont protégés à la conviction que le Maryland ne sort de la Virginie et demeure dans l'Union. Le champ de bataille du conflit. La population entière des rebelles—si différente de celle qui existe précédemment—est bien disposée à favoriser cette croyance. Car si le Maryland est arraché à la fédération, la position de la capitale nationale devient excessivement périlleuse. Dans cette saison, il est important pour elle que les bonnes dispositions de la [illegible] soient maintenues.

Une trêve et un mépris.

(Correspondance du N. Y. *Herald* du 21 sept.)

On a dit que le général Lee, commandant les forces rebelles, avait envoyé un officier au général McClellan pour lui demander la permission d'enterrer ses morts et d'emporter ses blessés. Mais tout n'est pas si net. Aucun parlementaire n'a été arrêté par aucune partie pendant la matinée. Au contraire, les tirailleurs furent placés aux avant-postes et quand les hommes des deux parties furent rapprochés les uns des autres accidentellement à la recherche des tués ou blessés, ils recevaient le feu de tirailleurs. C'était une dangereuse affaire que l'accomplissement de cette besogne. Il n'est pas douteux que les officiers en chef aient donné aux avant-postes étendue blessés à terre et demandant charitablement des secours qu'ils leur fussent donnés. Le bruit courut, cependant, il y a eu, cette après-midi, quelques pourparlers entre les officiers des deux armées relativement à une armistice.

La correspondance du *Herald*, après avoir donné quelques détails à ce sujet, ajoute:

Aucune demande par conséquent n'avait été adressée par le général Lee au général McClellan et les Confédérés n'ont pu, dans le mouvement qui les portait au delà du Potomac, profiter d'une trêve qu'ils n'ont pas sollicitée.

REFUS DE PASSER LES FRONTIÈRES.—Nous tenons d'une autre correspondance de Washington à la *Tribune* de New-York, à la date du 19 septembre que six régiments de milices Pennsylvaniennes, en dépit des instances urgentes d'un officier envoyé par le général McClellan et du gouverneur Curtin, ont refusé de se rendre, en dehors de la frontière Pennsylvanienne, à un endroit d'où ils auraient pu prêter une assistance effective au général McClellan. La correspondance ajoute que si la Pennsylvanie avait été envahie par suite du refus de ses milices de défendre l'Etat au seul point où la défense est à [illegible] [illegible] [illegible]